



Une nouvelle approche cohérente

Le Secrétariat de l'OTIF, en sa qualité d'observateur, participe au groupe de travail sur les problèmes douaniers intéressant les transports de la CEE-ONU (WP. 30).

Le 15 février lors de la 145^e session, l'un des points de l'ordre du jour portait sur l'examen du projet de nouvelle Convention pour faciliter le franchissement des frontières aux voyageurs et aux bagages transportés par voie ferrée. Soumis par l'OSJD et la Fédération de Russie, ce projet modernise la Convention de 1952.

La facilitation des procédures de passage des frontières pour les passagers revêt une certaine importance. Or, force est de constater que depuis plus de 10 ans, il est difficile de trouver un accord entre les États parties.

Le Secrétariat de l'OTIF a donc fait une déclaration dans laquelle il propose une nouvelle approche.

Puisque le projet de nouvelle Convention définit un cadre de coopération qui servira de base à de futurs accords bilatéraux, son contenu est essentiellement non-contraignant ; donc, un outil plus souple qu'une convention traditionnelle pourrait être envisagé et sans remettre en cause les objectifs poursuivis.

S'appuyant sur l'exemple du « *Model Subregional Agreement on Transport Facilitation* » adopté par la CESAP-ONU, le Secrétariat de l'OTIF considère ainsi qu'un instrument non-contraignant exprimant des principes partagés pour faciliter le franchissement des frontières des voyageurs est une solution adaptée et prometteuse. Pour plus d'information (Bulletin n°1 2017 à paraître en mars).